



Notaire Succession loyer

Par **JPIERRETRON**, le **13/01/2019** à **19:29**

Bonjour,

Question simple, mais à laquelle je n'ai pas la réponse en vous demandant de bien vouloir m'aider.

J'ai constitué une sci qui loue des garages, un de ces garages (bail verbal) était loué à une personne qui malheureusement à fini ses jours sous curatelle.

Depuis son décès ma sci en février 2018 ma sci ne perçois plus aucun loyer, le notaire choisi pour régler la succession à tout bloqué.

Au dernières nouvelles il a missionné un généalogiste pour retrouver d'éventuels héritiers, mais il y a guère de chance d'en trouver ! ma question svp

Y a t-il une date limite à laquelle le notaire sera obligé de clore cette succession en faveur de l'état ?

Merci infiniment pour votre aide

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **13/01/2019** à **21:25**

Bonjour

Ce défunt -t-il laissé des biens dans le garage ?

Par **JPIERRETRON**, le **14/01/2019** à **09:15**

Bonjour,

Merci d'avoir bien voulu me répondre.

Oui le garage de toute évidence est encore plein, j'ai même reçu un courrier du Notaire qui

devrait procéder à un inventaire, mais quand je ne sais pas.

Merci encore

Bien cordialement

JPT

Par **Visiteur**, le **14/01/2019** à **16:59**

Il vous faudra donc patienter, mais dans l'attente, faites lui un courrier Recommandé/AR demandant le règlement sur les actifs du défunt et à défaut leur inscription au passif de la succession.

Si rien ne bouge ensuite, saisissez le tribunal d'instance.

Par **JPIERRETRON**, le **14/01/2019** à **22:01**

merci